

Numéro INAMI 710/707/12/000

 FAQ facturation: [www.chuliege.be](http://www.chuliege.be)

Téléphone : 04/323.23.49 (9h-12h et 13h30-15h30)

Email:

Vous avez une question sur le contenu de votre facture ?  
[df.reclamations@chuliege.be](mailto:df.reclamations@chuliege.be)

Vous souhaitez solliciter un plan de paiement ou un report  
d'échéance ?  
[df.contentieux@chuliege.be](mailto:df.contentieux@chuliege.be)

Patient ELMAJD Mustapha  
Date de naissance 15-06-1981  
N° Patient **4868798T**

*Exp: Domaine du Sart-Tilman B35, 4000 Liège*

ELMAJD Mustapha  
RUE DE DAVE(JB) 116  
5100 JAMBES (NAMUR)

COPIE CERTIFIEE  
CONFORME A  
L'ORIGINAL

N° Facture **2304010888**  
Date de facture 30/06/2023  
N° de Dossier 023038544S

N° NISS 81061518739  
Mutualité 319000 110/110  
Période de facturation 20/03/2023 au 12/04/2023

## RÉSUMÉ DES FRAIS À VOTRE CHARGE

1. Frais de séjour ou de réadaptation Vos frais d'hospitalisation	228,48
2. Montants forfaitaires facturés (2)	7,44
3. Pharmacie: médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux	192,91
4. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs) Vos frais d'honoraires	351,78
7. Frais divers	18,98
<b>Total des frais à charge du patient</b>	<b>799,59</b>
<b>18000,01 euros sont facturés à votre mutuelle ou autre institution.</b>	
<b>À verser sur le compte de l'hôpital : BE56096009755288</b>	<b>799,59</b>



## Payez facilement !

Scannez ce code via l'application bancaire de votre smartphone  
et payez facilement et en toute sécurité.



Un bulletin de virement traditionnel reste disponible au verso de cette page →



## DETAIL FACTURE PATIENT

1. Frais de séjour ou de réadaptation	Du	Au	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
<b>1.1. Frais de séjour - Hospitalisation ou hôpital chirurgical de jour ou hospitalisation partielle en psychiatrie</b>						
Grands Brulés - 290	01/04/23	06/04/23	6			
Chirurgie - 210	06/04/23	12/04/23	6			
Frais de séjour	01/04/23	12/04/23	12	16790,52	228,48	
Prix d'infrastructure (15)	01/04/23	12/04/23	12	263,52		
<b>Sous-total 1. Frais de séjour ou de réadaptation</b>				<b>17054,04</b>	<b>228,48</b>	

2. Montants forfaitaires facturés (2)	Nombre Jours	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)
Biologie clinique		330,12	
Médicaments : Quote-part personnelle par jour	12		7,44
<b>Sous-total 2. Montants forfaitaires facturés (2)</b>		<b>330,12</b>	<b>7,44</b>

3. Pharmacie: médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux	Code	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
<b>3.1. Médicaments</b>					
Médicaments remboursables			25,34		
Montant totalement à charge de la mutualité					
Médicament entièrement à charge du patient					
Médicaments non-remboursables					
ISOBETADINE GEL TUBE 100G 1G F/100	1522010	500		35,35	
ISOBETADINE HYDROALC 5% 125ML 1ML F/125	1690809	125		5,21	
DAFALGAN FORTE 1G COMP	1799121	26		4,68	
NEOBACITRACINE POMM 20G 1G F/20	2132926	160		56,48	
TAMSULOSINE MYLAN 0.4 MG CAPS	2565489	1		0,26	
HIBIDIL UD 15ML	291971	6		3,79	
ALPRAZOLAM 1 MG COMP	2990190	1		0,27	
D-CURE 2400UI/ML SOL BUV 10ML F/1	33290	5		18,20	
MOVICOL UNIDOSE SACH SOL ORALE 25 ML	3459765	6		3,21	
MELATONINE PHARMA NORD 3 MG COMP	4131801	22		10,69	
ISOBETADINE SAV 7.5% FL 500ML 1ML /500	50435	3		0,05	
SUPRADYN ENERGY COMP EFF F/15	7799976	105		49,38	
NACL MINIPLASCO 0,9% INJ 20ML	819102	1		0,58	
<b>3.2. Produits parapharmaceutiques</b>					
MAGNEPAMYL FORTE CAPS	960400	23		4,76	
<b>Sous-total 3. Pharmacie: médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux</b>			<b>25,34</b>	<b>192,91</b>	

4. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
<b>Honoraires remboursables</b>				521,25		
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						
<b>Honoraires partiellement à charge de la mutualité et/ou avec supplément chambre individuelle</b>						
NIZET,JEAN-LUC						
Hon. surveillance J13 à fin 6ème mois	01/04/23	598043	12	29,76	15,96	
KAUX,JEAN-FRANCOIS						
Prescripteur NIZET,JEAN-LUC						
Hon méd spéc appelé par méd surveillant	07/04/23	599082	1	39,50	4,96	
DELCOUR,SANDRA						
LDH actif	20/03/23	960046	1		1,39	
LADANG,AURELIE						
LDH actif	03/04/23	960046	1		1,39	
CAVALIER,ETIENNE						
Dosage de la formation osseuse	27/03/23	960046	1		13,85	
Dosage de la perte osseuse	27/03/23	960046	1		13,85	
cystatine C	27/03/23	960046	1		6,93	
Myostatin	27/03/23	960046	1		27,71	
Intact N-terminal propeptide of type III	27/03/23	960046	1		27,71	
Myostatin	02/04/23	960046	1		27,71	
Intact N-terminal propeptide of type III	02/04/23	960046	1		27,71	

Patient ELMAJD Mustapha

Facture 2304010888

Dosage de la formation osseuse	02/04/23	960046	1		13,85
Dosage de la perte osseuse	02/04/23	960046	1		13,85
cystatine C	02/04/23	960046	1		6,93
DENOZ, RAPHAEL					
Sélénium	20/03/23	960046	1		17,00
GADISSEUR, ROMY					
Myostatin	20/03/23	960046	1		27,71
Intact N-terminal propeptide of type III	20/03/23	960046	1		27,71
Dosage de la formation osseuse	20/03/23	960046	1		13,85
Dosage de la perte osseuse	20/03/23	960046	1		13,85
VITAMINE D	20/03/23	960046	1		6,93
cystatine C	20/03/23	960046	1		6,93
DEVILLE, MARINE					
Sélénium	27/03/23	960046	1		17,00
Sélénium	02/04/23	960046	1		17,00
<b>Sous-total 4. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)</b>				<b>590,51</b>	<b>351,78</b>

7. Frais divers	Date	Code	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)
COCA FANTA SPRITE 50CL	01/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	02/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	03/04/23	960466	1		1,60
CHAUSSON MOUSSE (PAIRE)	03/04/23	960466	1		1,38
COCA FANTA SPRITE 50CL	04/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	05/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	06/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	07/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	08/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	09/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	10/04/23	960466	1		1,60
COCA FANTA SPRITE 50CL	11/04/23	960466	1		1,60
<b>Sous-total 7. Frais divers</b>					<b>18,98</b>

TOTAUX	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
<b>TOTAL</b>	<b>18000,01</b>	<b>799,59</b>	
<b>Restant à payer</b>		<b>799,59</b>	
<b>À verser sur le compte de l'hôpital : BE56096009755288</b>		<b>799,59</b>	

- (2) Les montants forfaitaires facturés sont des montants forfaitaires légaux qui sont facturés à tous les patients hospitalisés même si le patient ne bénéficie d'aucune de ces prestations.
- (3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).
- (4) Supplément: pour l'admission (d'un jour) avec séjour dans une chambre individuelle ce montant est attesté en plus du montant officiel pour la chambre et pour les honoraires (voir annexe à la déclaration d'admission). Le supplément pour la chambre et pour les honoraires pour les prestations effectuées par des médecins, est la conséquence du choix d'une chambre individuelle. Pour les prestations effectuées par d'autres dispensateurs, le supplément d'honoraires est la conséquence du fait que les dispensateurs ne sont pas conventionnés. Pour les autres traitements pour lesquels vous n'occupez pas une chambre, ces coûts sont la conséquence de soins dispensés par un dispensateur non-conventionné. Ces montants sont totalement à charge du patient.
- (9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données 'Nomensoft' disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.
- (15) Prix d'hébergement : au sens de l'article 2, 4° du Décret du 9 juillet 2017 relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital universitaire (Communauté française).

- 18,98 Frais divers

799,61€